



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 27 MARS 2025 À 18 HEURES 30
SALLE DU CONSEIL DU SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE**

Nombre de conseillers :
en exercice : 58
présents : 42
absents représentés : 12
absents excusés : 4

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 27 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois de mars à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 19 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

Présents :

Mesdames et Messieurs Françoise AGIER, Henri ARBEILLE, Jean-Luc ASCHARD, Armelle BARBE, Patrick BENOIST, Jacqueline BENOIT-DELBAST, Francis BETBEDER, Hervé BOUYRIE, Emmanuelle BRESSOUD, Valérie CASTAING-TONNEAU, Frédérique CHARPENEL, Nathalie DARDY, Benoît DARETS, Jean-Claude DAULOUÈDE, Sylvie DE ARTECHE, Jean-Luc DELPUECH, Bertrand DESCLAUX, Mathieu DIRIBERRY, Gilles DOR, Maëlle DUBOSC-PAYSAN, Régis DUBUS, Dominique DUHIEU, Pierre FROUSTEY, Louis GALDOS, Régis GELEZ, Olivier GOYENECHE, Isabelle LABEYRIE, Pierre LAFFITTE, Éric LARROQUETTE (suppléant de M. Éric LAHILLADE), Alexandre LAPÈGUE, Marie-Thérèse LIBIER, Aline MARCHAND, Élisabeth MARTINE, Jean-François MONET, Stéphanie MORA-DAUGAREIL, Damien NICOLAS, Pierre PECASTAINGS, Kelly PERON, Jérôme PETITJEAN, Philippe SARDELUC, Alain SOUMAT, Mickaël WALLYN.

Absents représentés :

Mme Alexandrine AZPEITIA a donné pouvoir à M. Jean-François MONET, M. Pascal CANTAU a donné pouvoir à Mme Sylvie DE ARTECHE, M. Alain CAUNÈGRE a donné pouvoir à M. Régis DUBUS, Mme Géraldine CAYLA a donné pouvoir à M. Jean-Claude DAULOUÈDE, Mme Séverine DUCAMP a donné pouvoir à M. Mathieu DIRIBERRY, Mme Florence DUPOND a donné pouvoir à M. Alain SOUMAT, M. Patrick LACLÉDÈRE a donné pouvoir à M. Louis GALDOS, M. Cédric LARRIEU a donné pouvoir à Mme Maëlle DUBOSC-PAYSAN, Mme Isabelle MAINPIN a donné pouvoir à Mme Frédérique CHARPENEL, Mme Nathalie MEIRELES-ALLADIO a donné pouvoir à Mme Armelle BARBE, Mme Virginie VAN PEVENAGE a donné pouvoir à M. Alexandre LAPEGUE, M. Christophe VIGNAUD a donné pouvoir à M. Pierre PECASTAINGS.

Absents excusés :

Mesdames et Messieurs Véronique BREVET, Lionel CAMBLANNE, Olivier PEANNE et Serge VIAROUGE.

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc DELPUECH.

OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS DE MACS AU SEIN DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL (OTI)

Rapporteur : Monsieur le Président

L'office de tourisme intercommunal a été créé, par délibération du conseil communautaire en date du 27 septembre 2016, sous forme associative.

La Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud (MACS) est représentée au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'office de tourisme intercommunal (OTI) par 21 représentants titulaires et 21 suppléants.



La composition de l'OTI a été fixée comme suit par délibération du conseil communautaire en date du 28 novembre 2024 :

COMMUNE	TITULAIRE	SUPPLÉANT
ANGRESSE	Christine SUHUBIETTE	Charlène BLANGY
AZUR	Jean-Michel DULER	Dominique DUHIEU
BENESSE-MAREMNE	Alexandrine AZPEITIA	Jean Jacques JANU
CAPBRETON	Louis GALDOS	Claire MARSAL
JOSSE	Christelle LE ROUX	Patrick BENOIST
LABENNE	Véronique BREVET	Chantal RONDET
MAGESCQ	Florence DUPOND	Alain SOUMAT
MESSANGES	Marie CAZES	Jérôme COUDRAY
MOLIETS-ET-MAÂ	Aline MARCHAND	Corinne SLAWINSKI
ORX	Bertrand DESCLAUX	Clément BAYENS
SAINTE-MARIE-DE-GOSSE	Véronique COMETS	Francis BETBEDER
SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE	Séverine DUCAMP	Élisabeth LASSERRE
SAINT-JEAN-DE-MARSACQ	Mathieu BELESTIN	Sandrine LAFOURCADE
SAINT-MARTIN-DE-HINX	Laëtitia GIBARU	Virginie VAN PEVENAGE
SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE	Stéphanie MORA-DAUGAREIL	Céline WAGNIART
SAUBION	Karine AUFAUVRE	Denis MATIGNON
SAUBRIGUES	Corinne LISSALDE	Benoît DARETS
SAUBUSSE	Sandrine PETITGRAND	Éric LAHILLADE
SOUSTONS	Aurélié BERNEDE	Alain CAUNEGRE
TOSSE	Philippe MORICHERE	Jean Claude DAULOUEDE
VIEUX-BOUCAU	Jean Loup MARLIANGEAS	Marylise LAISNEY

Suite à la demande de la commune de Saubusse, il est nécessaire de modifier la représentation de MACS issue de cette commune au sein de l'OTI.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, le candidat est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le choix du conseil communautaire peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

Toutefois, le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder aux nominations ou présentations au scrutin secret. En outre, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président.

Sous réserve d'autres candidats en séance, sont proposées les candidatures suivantes pour représenter MACS au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'OTI concernant la commune de Saubusse :

COMMUNE	TITULAIRE	SUPPLÉANT
SAUBUSSE	Robert GUGLIELMI	Sandrine PETITGRAND



Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU loi n° 2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne, notamment son article 69 ;

VU les articles L. 5214-16 et L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'article L. 134-1 du code du tourisme ;

VU les statuts de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, tels qu'annexés à l'arrêté préfectoral PR/DCPPAT/2024/n° 107 en date du 8 avril 2024 portant modification des statuts de la Communauté de communes ;

VU les délibérations du conseil communautaire en date des 17 décembre 2015, 27 septembre 2016, 2 mai 2017, 6 décembre 2018, 26 novembre 2020, 25 mars 2021, 25 novembre 2021 et 28 mars 2024, portant définition et modifications de l'intérêt communautaire des compétences de MACS qui y sont soumises ;

VU les statuts de l'office de tourisme intercommunal ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 28 novembre 2024 portant modification des représentants de MACS au sein de l'OTI ;

CONSIDÉRANT la demande de la commune de Saubusse de modifier la représentation de MACS au sein de l'OTI ;

Décide, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder aux désignations des représentants de MACS pour siéger au sein du collège de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'association OTI au scrutin secret,
- de désigner les représentants suivants de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud pour siéger au conseil d'administration et à l'assemblée générale de l'office de tourisme intercommunal concernant la commune de Saubusse :

COMMUNE	TITULAIRE	SUPPLÉANT
SAUBUSSE	Robert GUGLIELMI	Sandrine PETITGRAND

- de prendre acte de la composition des représentants titulaires et suppléants de la Communauté de communes pour siéger au conseil d'administration et à l'assemblée générale de l'OTI, comme suit :

COMMUNE	TITULAIRE	SUPPLÉANT
ANGRESSE	Christine SUHUBIETTE	Charlène BLANGY
AZUR	Jean-Michel DULER	Dominique DUHIEU
BENESSE-MAREMNE	Alexandrine AZPEITIA	Jean Jacques JANU
CAPBRETON	Louis GALDOS	Claire MARSAL
JOSSE	Christelle LE ROUX	Patrick BENOIST
LABENNE	Véronique BREVET	Chantal RONDET
MAGESCQ	Florence DUPOND	Alain SOUMAT
MESSANGES	Marie CAZES	Jérôme COUDRAY
MOLIETS-ET-MAÎ	Aline MARCHAND	Corinne SLAWINSKI
ORX	Bertrand DESCLAUX	Clément BAYENS
SAINTE-MARIE-DE-GOSSE	Véronique COMETS	Francis BETBEDER
SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE	Séverine DUCAMP	Élisabeth LASSERRE
SAINT-JEAN-DE-MARSACQ	Mathieu BELESTIN	Sandrine LAFOURCADE
SAINT-MARTIN-DE-HINX	Laëtitia GIBARU	Virginie VAN PEVENAGE



SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE	Stéphanie MORA-DAUGAREIL	Céline WAGNIART
SAUBION	Karine AUFAUVRE	Denis MATIGNON
SAUBRIGUES	Corinne LISSALDE	Benoît DARETS
SAUBUSSE	Robert GUGLIELMI	Sandrine PETITGRAND
SOUSTONS	Auréliе BERNEDE	Alain CAUNEGRE
TOSSE	Philippe MORICHERE	Jean Claude DAULOUDEDE
VIEUX-BOUCAU	Jean Loup MARLIANGEAS	Marylise LAISNEY

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à notifier la présente à Madame la Présidente de l'office de tourisme intercommunal,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à prendre tout acte et à signer tout document nécessaire à l'accomplissement de la présente.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme
À Saint-Vincent de Tyrosse, le 27 mars 2025

Le président,

Pierre Froustey

